



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 16 novembre 2021 à 19 h 30, au Centre communautaire Desjardins, 145, rue Gingras, le conseil municipal entendra la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble sis au 1, rue de la Lande, et désigné sous le numéro de lot 4 744 072.

La demande de dérogations vise à autoriser la construction d'une résidence unifamiliale à 3,04 m de la ligne de lot avant et à 3,84 m de la ligne de lot arrière, alors que les marges de recul minimales à respecter sont respectivement de 6 m et de 7,5 m. La demande vise également à autoriser la construction d'un perron à 1,31 m de la ligne de lot avant, alors que la distance minimale est de 4 m. Les dispositions réglementaires visant l'objet de la présente demande sont inscrites aux articles 4.1 et 9.1 du Règlement de zonage numéro 12060-2021.

Lors de cette séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Également, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, tous résident(e)s intéressé(e)s sont invité(e)s à transmettre, par écrit, leurs questions et/ou commentaires sur la présente demande de dérogations mineures par le biais de la [consultation écrite](#) prévue à cette fin, laquelle peut être consultée sur le site Internet de la Ville.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 29^e jour du mois d'octobre 2021.

Jacques Arsenault, greffier
CRHA